

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 932

7 décembre 1999

SOMMAIRE

Aktaris S.A., Luxembourg	pages 44696, 44697	Finalourec S.A. Holding, Luxembourg	44720
Alliance Santé Participations S.A., Luxembourg	44698	Financière du Cap Nord S.A., Luxembourg	44721
Allied Arthur Pierre S.A., Strassen	44697	Financière Saint Eloi S.A., Luxembourg	44722
Alternative Management Company S.A., Luxembourg	44698	Firola Investment S.A., Luxembourg	44722
Apparatur Verfahren S.A.H., Luxembourg	44699	Forefin S.A.H., Strassen	44723
Ares S.A., Luxembourg	44698	Galeos, S.à r.l., Luxembourg	44722
Ariane Finance S.A., Luxembourg	44699	Gartla, Sicav, Luxembourg	44723, 44724
Astor S.A., Luxembourg	44701	Geholux S.A., Luxembourg	44726
(L')Atelier Européen S.A., Luxembourg	44736	General Medical S.A.H., Luxembourg	44726
Athalia Finance (Luxembourg) S.A., Luxbg	44701, 44703	Genese Holding S.A., Luxembourg	44726
Athalia S.A., Luxembourg	44699, 44701	Geo Holding S.A., Luxembourg	44726
Atlantic Development S.A., Luxembourg	44703, 44705	Grandica S.A., Windhof	44727
Au Charme d'Autrefois, S.à r.l., Luxembourg	44706	GM Aviation Services S.A., Luxembourg	44727
Axis Capital, Sicav, Luxembourg	44706	GT Europe Fund, Sicav, Luxembourg	44725
(Joseph) Beffort S.A., Bertrange	44707	GT Global Fund, Sicav, Luxembourg	44725
Bel Val S.A., Luxembourg	44707	GT Investment Fund, Sicav, Luxembourg	44724
Bigo Finance S.A., Luxembourg	44707	GT US Small Companies Fund, Sicav, Luxembg	44725
Breda-Spizak, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	44705	Hega Europe S.A., Luxembourg	44727
Café Colibri S.A., Mondorf-les-Bains	44706	Heliaste Immobilière S.A., Luxembourg	44728
Calypso Holding S.A., Luxembourg	44708	Herka S.A., Mamer	44728
Churchill Invest S.A., Luxembourg	44708	Hihra S.A., Luxembourg	44729
Cimic Constructions, S.à r.l., Luxembourg	44707	Holleur S.A., Luxembourg	44729
Classe Etoile S.A., Luxembourg	44706	Horti Invest S.A., Luxembourg	44731
CNC Constructions, S.à r.l., Bettembourg	44709, 44710	Ildiko Holding S.A., Luxembourg	44730
Compagnie d'Investissements Pharmaceutiques S.A., Luxembourg	44709	Immobilière de Gestion Financière S.A., Luxembourg	44727, 44728
Compagnie Internationale de Rentes S.A., Luxbg	44709	Imprimerie Centrale S.A., Luxembourg	44731
Cullera S.A., Luxembourg	44710, 44712	Industrial Business Finance Corporation S.A., Luxembourg	44729
D.L.L. Transport S.A., Luxembourg	44712	Infhold S.A., Luxembourg	44733
Douplitzky S.A., Luxembourg	44713	Ingeborg Investment S.A., Luxembourg	44733
E.C.G.F., Entreprise de Construction, Génie Civil et Façades, S.à r.l., Mamer	44712, 44713	I.P.A. S.A., Luxembourg	44734
Eclipse Airlines S.A., Luxembourg-Findel	44713, 44715	Isole Mara S.A., Luxembourg	44735
Editions Letzeburger Journal S.A., Luxembourg	44709	Itama S.A., Luxembourg	44730
Eichenberg S.A.H., Luxembourg	44708	Jalor Finance S.A., Luxembourg	44731, 44732
Epargne Obligataire Globale, Sicav, Luxembourg	44715	Jemago International S.A., Luxembourg	44735
Ergonom Group S.A., Luxembourg	44716	Jery Partners, S.à r.l., Luxembourg	44733
Espace-Motors S.A., Livange	44716	Junckel S.C.I., Tétange	44695
Eurolux Gestion S.A., Luxembourg	44715	Kamala Holding S.A., Luxembourg	44733, 44734
European Research Venture S.A., Luxembourg	44717	Karlux S.A., Luxembourg	44736
European Services S.A., Luxembourg	44717	Kortstrukt Holding S.A., Luxembourg	44734
Europtima S.A., Luxembourg	44717	Kredietbank International Portfolio S.A., Luxembourg	44732
Euroseed S.A., Luxembourg	44717	Lacout S.A., Luxembourg	44736
Fabilor Investment Holding S.A., Luxembg	44718, 44720	La Flandre de Participation S.A., Luxembourg	44735
Fajr Holding S.A., Luxembourg	44720	Laver S.A., Luxembourg	44735
Fares Finance S.A., Luxembourg	44716	Trader Lux S.A., Luxembourg	44690
Fares Luxembourg S.A., Luxembourg	44721	Vitry S.A., Luxembourg	44692
Fatecom S.A., Luxembourg	44721		

TRADER LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq octobre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société anonyme FINANCE, GESTION CONSULTANT LUXEMBOURG S.A., en abrégé FINGECO LUX S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 12 novembre 1996,

publié au Mémorial C en date du 31 janvier 1997, numéro 44

modifié pour la dernière fois suivant acte sous seing privé par lequel acte la société BECOFIS, S.à.r.l., a été nommée administrateur,

lequel acte fut publié au Mémorial C, numéro 300 du 30 avril 1998,

représenté par son administrateur-délégué Monsieur Edgar Bisenius, prôtit.

2.- La société TRADE CONSULTING INTERNATIONAL (T.C.I.) LTD, avec siège social au 5, Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi Nieu,

constituée suivant acte du 28 octobre 1994, et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nieu, sous le numéro IBC 000096, en date du 3 janvier 1995,

ici intervenante et soussignée,

représentée par BELGRAVIA LTD et WHITEALL LTD, seuls directeurs de la prédite société,

lesquels sont représentés par Monsieur Edgar Bisenius, comptable, exerçant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration générale sous seing privé datée du 29 octobre 1996,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de TRADER LUX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par une décision du conseil d'administration.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'import, l'export, la représentation, le commerce en gros, demi-gros et en détail, de tout matériel audiovisuel, électrique ou électronique.

Dans cette perspective la société pourra faire le commerce, importer et exporter, acheter et vendre, donner et prendre à bail des immeubles de tous genres et du mobilier.

La société pourra en outre agir en tant qu'agent ou représentant de toute autre société ayant une activité identique, semblable ou apparentée.

La société pourra aussi travailler comme intermédiaire dans les domaines précités, accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger seul ou avec d'autres pour son propre compte ou pour le compte de tiers toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, directement ou indirectement en rapport avec son objet social ou pouvant en faciliter la réalisation, l'extension et/ou le développement.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société a encore pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit de toutes entreprises et sociétés ayant un objet similaire, ainsi que la mise en valeur à titre permanent ou temporaire du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme société de participations financières.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille francs (2.500.000,-), divisé en deux cent cinquante (250) actions, de dix mille francs (10.000,-), chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- TRADE CONSULTING INTERNATIONAL (T.C.I.) LTD, prédite, deux cent quarante-neuf actions	249 actions
2.- FINGECO S.A., prédite, une action	1 action
Total: deux cent cinquante actions	250 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille francs (2.500.000,-) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Tout actionnaire désirant vendre ou céder des actions à un tiers non-actionnaire devra préalablement avertir par avis écrit le conseil d'administration de son intention de vendre ou de céder ses actions et le conseil devra en avvertir les autres actionnaires.

Les autres actionnaires auront un droit préférentiel d'opter pour l'achat de la totalité des actions en question en proportion des actions qu'ils détiennent dans un délai de trente (30) jours après la date de l'offre. La vente ou la cession d'actions entre actionnaires est libre. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à faire, sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la même loi, cette augmentation de capital.

Art. 5. La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires; ils sont rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par lettre, télégramme, télex ou fax - ces trois derniers sont à confirmer par écrit, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou fax - ces trois derniers sont à confirmer par écrit.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de la gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société est autorisée à procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le trente et un décembre 1999.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège de la société le deuxième lundi du mois de juin, à 11.00 heures ou à tout autre endroit à désigner par les convocations et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne un droit à une voix, sauf des restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean-Claude Holtappels, commerçant, demeurant à B-1070 Bruxelles, 5, rue van Soust;
 - b) Maître Hans-Detlef Nimtz, Rechtsanwalt, demeurant à D-54295 Trèves, 143B, Olewiger Strasse;
 - c) Monsieur Edgar Bisenius, conseiller fiscal, demeurant à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2005.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société à responsabilité limitée BECOFIS, S.à r.l., avec siège à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2005.
- 4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur-délégué.
- 5.- L'adresse du siège social de la société est établi à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Réunion du Conseil d'Administration

A l'instant, les membres du conseil d'administration se sont réunis et à l'unanimité des voix ont décidé de nommer Monsieur Jean-Claude Holtappels, prédit, administrateur-délégué de la prédite société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2005.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Bisenius, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 1999, vol. 854, fol. 9, case 11. – Reçu 25.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 1999.

N. Muller.

(48040/224/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

VITRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- 2.- Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme de participations financières qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée VITRY S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux cent mille euros (EUR 200.00,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 1999.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en juin 2000.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Thierry Schmit, prénommé, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2.- Mademoiselle Armelle Beato, prénommée, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Pro - Fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est équivalent à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Madame Ondine A. Langford, sans profession, demeurant à Paris (France).

2.- Monsieur Herbert W. Langford, administrateur de sociétés, demeurant à Paris (France).

3.- Monsieur Quinten Dreesmann, administrateur de sociétés, demeurant à Londres (Royaume-Uni).

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Paul Albrecht, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2005.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé T. Schmit, A. Beato, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 1999, vol. 845, fol. 18, case 3. – Reçu 12.505 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 octobre 1999.

J.-J. Wagner.

(48041/239/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

JUNCKEL, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne.

STATUTS

Madame Junckel-Fritsch Tilly, commerçante, demeurant à L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne,

Monsieur Junckel Marco, agent public, demeurant à L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne.

Ces comparants ont dressé en date du 7 février 1996 les statuts d'une société civile immobilière qu'ils entendent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er}. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, construction, ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités assessoriales, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

Art. 2. La société prend la dénomination de SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE - JUNCKEL.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la société est à L-3761 Tétange, 34, rue Thomas Byrne.

Titre II. Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille francs (LUF 50.000,-). Il est représenté par cent parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1) Madame Junckel-Fritsch Tilly, préqualifiée	50 parts
2) Monsieur Junckel Marco, préqualifié	50 parts
Total:	100 parts

Le capital ci-dessus a été libéré en espèces à un compte bancaire ouvert au nom de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

Les parts ne peuvent être cédées qu'avec l'accord unanime des associés, non parties à cette cession.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les héritiers et légataires ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité du capital social et toujours révocables ad nutum.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus d'administration et de disposition. La société est en toutes hypothèses valablement engagée par la signature du ou des gérants.

Les gérants pourront notamment acheter ou aliéner tous immeubles, consentir l'inscription d'hypothèques ou de privilèges sur tous les biens de la société, stipuler l'exécution forcée, donner mainlevée de toutes inscriptions hypothécaires, privilégiées ou résolutoires prises au profit de la société avec ou sans paiement. Ils pourront également contracter tous emprunts ou ouvertures de crédit.

Le ou les gérants peuvent déléguer à toute personne, associée ou non, tout ou partie de leurs pouvoirs, pour des objets spéciaux et déterminés.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, la répartition a lieu aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils possèdent.

Art. 12. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés sur tous les points à l'exception des modifications statutaires est déterminé par la majorité simple des votes des associés présents ou représentés, chaque part sociale donnant droit à une voix. Les statutaires se décident à la majorité des deux tiers des votes des associés ou représentés.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur convocation du ou des gérants. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société, l'assemblée des associés règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, de droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée des associés régulièrement constituée conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Nomination du gérant

Madame Junckel-Fritsch Tilly, préqualifiée, est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée. La société se trouve valablement engagée par la seule signature de la gérante et en cas d'empêchement par la signature de l'autre associé.

T. Junckel-Fritsch M. Junckel

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 1996, vol. 302, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Signature.

(48042/000/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

AKTARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R. C. Luxembourg B 43.786.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AKTARIS S.A., ayant son siège social à L-7213 Bereldange, 8, am Becheler, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 43.786, constituée suivant acte notarié du 16 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 388 du 26 juillet 1993.

Les statuts de ladite société ont été modifiés suivant acte notarié du 8 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 652 du 15 septembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer (Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Dominique Delaby, comptable, demeurant à Marly (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Christina De Almeida, comptable, demeurant à Itzig (Luxembourg).

Les actionnaires représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires tous représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la société à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
- 2.- Modification afférente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires tous représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de L-7213 Bereldange, 8, am Becheler à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, D. Delaby, C. De Almeida, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 1999, vol. 845, fol. 12, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 octobre 1999.

J.-J. Wagner.

(48050/239/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

AKTARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 43.786.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 1999.

J.-J. Wagner.

(48051/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999

ALLIED ARTHUR PIERRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 112-114, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 24.402.

—

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 6 août 1999 que M. Erwin Custers a, en date du 26 avril 1999, démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société et que M. Mike Mason a, en date du 18 juin 1999, démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société.

Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration démissionnaires, à savoir M. Erwin Custers et M. Mike Mason.

Il résulte également du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 6 août 1999 que deux nouveaux administrateurs ont été nommés, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 1999, à savoir:

Monsieur Steve Boyd, demeurant au 47A Museumslaan, B-3080 Tervuren, avec effet rétroactif au 19 juin 1999,

Monsieur Ian Rogers, demeurant 9 Depp Spinney, Biddenham, Bedfordshire, MK40 4QJ (Royaume-Uni), avec effet rétroactif au 27 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1999.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 63, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48054/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

ALLIANCE SANTE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 51.280.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 59, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Signature

Le conseil d'administration

(48053/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

ALTERNATIVE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 64.085.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 28 avril 1999

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de USD 36,40 par action pour un montant total de USD 14.925,-.

- L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Edward de Burlet en remplacement de Madame Anne de la Vallée Poussin, démissionnaire.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs sortant pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2000.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat de ERNST & YOUNG en qualité de Commissaires aux Comptes pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2000.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

Monsieur Edward de Burlet, Directeur-Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

Administrateurs:

Monsieur Guy Verhoustraeten, Directeur-Adjoint, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

Maître Jacques Elvinger, Avocat, ELVINGER HOSS & PRUSSEN.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social à Rue Richard Coudenhove-Kalergi, B.P. 351, L-1359 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 octobre 1999.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société anonyme

V. Jean

F. Nilles

Mandataire commercial

Sous-directeur

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 65, case 7. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48055/010/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

ARES, Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 10.643.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Rodange le 30 septembre 1999

Monsieur Charles Prum étant muté à ProfilARBED, Monsieur Patrick Bintner lui succède à partir du 1^{er} octobre en tant que chef de service de l'aciérie de Schiffflange.

Le Conseil d'Administration retire tous les pouvoirs conférés à Monsieur Charles Prum et confère, conformément à l'article 18 des statuts, à Monsieur Pierre Bintner, une procuration collective pour la gestion journalière de la société.

Conformément à l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration confère à Monsieur Gilbert Neiens, chef de service du Train A et Claude Hurt, chef de service du Train C, une procuration collective pour la gestion journalière de la société.

La signature de Messieurs Bintner, Neiens et Hurt, conjointement avec celle d'un Fondé de Pouvoir à procuration collective générale, engagera valablement la société pour la gestion journalière.

Certifié conforme à Rodange, le 30 septembre 1999.

R. Henrion

Le Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 1999, vol. 529, fol. 57, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48057/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

APPARATUR VERFAHREN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.420.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 août 1999

- Suite à la démission de Monsieur Guy Lammar, Madame Françoise Simon, employée privée, demeurant au 22, C. Aischdall, L-8480 Eischen, a été cooptée Administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
APPARATUR VERFAHREN S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(48056/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

ARIANE FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.110.

Les comptes annuels au 30 novembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 60, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG
Signature Signature

(48058/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

ARIANE FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 52.110.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le mardi 4 mai 1999 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'assemblée générale décide à l'unanimité de poursuivre l'activité de la société malgré l'importance de la perte reportée.

- L'assemblée prend acte de la démission de M. Yvan Juchem au poste d'administrateur de la société et tient à le remercier pour sa précieuse collaboration.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'administrateur Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, demeurant à Blaschette, en remplacement de M. Yvan Juchem, démissionnaire.

Le mandat de M. Jean Quintus, au poste d'administrateur, viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour copie conforme
J. Quintus F. Preney
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 60, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(48059A/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

ATHALIA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 71.085.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fifteenth of September.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ATHALIA S.A., a société anonyme, having its registered office at 38-40, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, registered at the Trade Register of Luxembourg under the number B 71.085, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 27th July 1999, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have been modified pursuant a deed of the undersigned notary on the 2nd August 1999, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 10.45 a.m. with Mr Gabriel Bleser, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Tanja Dahm, employee, residing in Bilsdorf.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

- Modification of the accounting year;
- Subsequent amendment of Article 15 of the Articles of Incorporation and of the first Transitional Disposition.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then, the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to modify the accounting year which will start the first of October and end the thirtieth of September.

Second resolution

As consequences of the previous resolution, the general meeting decides to modify Article 15 of the Articles of Incorporation as follows:

«The accounting year of the corporation shall begin on first October of each year and shall terminate on thirtieth September of the following year»,

and the first transitional disposition as follows:

«1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 30th September 1999.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATHALIA S.A., ayant son siège social aux 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 71.085, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juillet 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 août 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Gabriel Bleser, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'exercice social;

- Modification subséquente de l'article 15 des Statuts et de la première disposition transitoire.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social qui commencera le premier octobre pour se terminer le trente septembre.

Deuxième résolution

Comme conséquence de la précédente résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des Statuts comme suit:

«L'exercice social commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante»,

et la première disposition transitoire comme suit:

«1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 septembre 1999.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Bleser, T. Dahm, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 119S, fol. 48, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 8 octobre 1999.

F. Baden.

(48062/200/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

ATHALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 71.085.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

F. Baden.

(48063/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

ASTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 11.300.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (8.645.832,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Signature.

(48061/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

ATHALIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 71.134.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fifteenth of September.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ATHALIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, having its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered at the Trade Register of Luxembourg under the number B 71.134, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 23 July 1999, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have been modified pursuant a deed of the undersigned notary on the 2 August 1999, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 10.30 a.m. with Mr Gabriel Bleser, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Tanja Dahm, employee, residing in Bilsdorf.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

- Modification of the accounting year;

- Subsequent amendment of Article 15 of the Articles of Incorporation and of the first Transitional Disposition.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the repre-

sented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to modify the accounting year which will start the first of October and end the thirtieth of September.

Second resolution

As consequences of the previous resolution, the general meeting decides to modify Article 15 of the Articles of Incorporation as follows:

«The accounting year of the corporation shall begin on first October of each year and shall terminate on thirtieth September of the following year»

and the first transitional disposition as follows:

«1) The first accounting year»

shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 30 September 1992.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATHALIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social aux 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.134, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 juillet 1999, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 août 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à dix heures trente sous le présidence de Monsieur Gabriel Bleser, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'exercice social;

- Modification subséquente de l'article 15 des Statuts et de la première Disposition Transitoire.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social qui commencera le premier octobre pour se terminer le trente septembre.

Deuxième résolution

Comme conséquence de la précédente résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des Statuts comme suit :

«L'exercice social commencera le premier octobre de chaque année et se terminera le trente septembre de l'année suivante»

et la première disposition transitoire comme suit :

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 septembre 1999.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Bleser, T. Dahm, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 119S, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 1999.

F. Baden.

(48064/200/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

ATHALIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 71.134.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

F. Baden.

(48065/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

ATLANTIC DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme, (anc. A.M.I. DEVELOPMENT S.A.).

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.

R. C. Luxembourg B 57.273.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.M.I. DEVELOPMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 27 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 109 du 7 mars 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 290 du 29 avril 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Dumetz, expert-comptable, demeurant à F-Barlin, qui désigne comme secrétaire Monsieur Gérard Maîtrejean, juriste, demeurant à B-Arlon,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gustaaf Saeys, administrateur-délégué, demeurant à B-Dendermonde.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert de l'adresse du siège social de L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore à L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.

2) Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

3) Conversion de la monnaie d'expression du capital de Francs Luxembourgeois en Euros de sorte que celui-ci, actuellement d'un montant de 1.250.000,- LUF s'élèvera à 30.986,- EUR

4) Augmentation du capital par apport en espèces à concurrence de quatre-vingt-neuf mille quatorze Euros (89.014,- EUR) pour le porter de son montant converti de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros (30.986,- EUR) à cent vingt mille Euros (120.000,- EUR) par l'émission de deux cent quatre-vingt-sept (287) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

5) Augmentation de capital par apport en nature, à concurrence de cent trente mille Euros (130.000,- EUR) pour le porter de son montant modifié de cent vingt mille Euros (120.000,- EUR) à deux cent cinquante mille Euros (250.000,- EUR) par l'émission de quatre cent dix-neuf (419) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

6) Modification de la dénomination A.M.I. DEVELOPMENT S.A. en ATLANTIC DEVELOPMENT S.A.

7) Acceptation de la démission des administrateurs actuels et décharge.

B) Nomination de trois nouveaux administrateurs et autorisation donnée au Conseil d'administration de déléguer la gestion journalière à un de ses membres.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore à L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions de sorte que le capital, actuellement d'un montant d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) sera représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la monnaie d'expression du capital de Francs Luxembourgeois en Euro, de sorte que le capital s'élèvera à trente mille neuf cent-quatre-vingt-six Euros (30.986,- EUR) et sera représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de quatre-vingt-neuf mille quatorze Euros (89.014,- EUR) pour le porter de son montant converti de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros (30.986,- EUR) à cent vingt mille Euros (120.000,- EUR) par l'émission de deux cent quatre-vingt-sept (287) actions sans désignation de valeur nominale et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en espèces par la société de droit irlandais LEAFTIME ENTERPRISES LIMITED.

Intervention - Souscription - Libération

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes: LEAFTIME ENTERPRISES LIMITED, ayant son siège social au 18 Gowrie Park, Glenageary, Dublin (Irlande), ici représentée par Monsieur Gustaaf Saeys, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 14 septembre 1999, laquelle société déclare souscrire les deux cent quatre-vingt-sept (287) actions nouvelles.

Les deux cent quatre-vingt-sept (287) actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces de sorte que la somme de quatre-vingt-neuf mille quatorze Euros (89.014,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de cent trente mille Euros (130.000,- EUR) pour le porter de son montant modifié de cent vingt mille Euros (120.000,- EUR) à deux cent cinquante mille Euros (250.000,- EUR) par l'émission de quatre cent dix-neuf (419) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en nature par la société de droit irlandais LEAFTIME ENTERPRISES LIMITED.

Intervention - Souscription - Libération

LEAFTIME ENTERPRISES LIMITED, préqualifiée et représentée comme dit-est, a alors déclaré souscrire les quatre cent dix-neuf (419) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature de «Know-How - savoir faire» dans le domaine de l'ingénierie financière - développement de l'entreprise, sous le concept ATLANTIC DEVELOPMENT.

L'existence et la valeur de cet apport ont été certifiées dans un rapport établi par VAN CAUTER, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, en date du 17 septembre 1999 qui conclut comme suit:

«Conclusions:

Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en ATLANTIC DEVELOPMENT S.A., et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, lequel aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination ATLANTIC DEVELOPMENT S.A.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Messieurs Renato Iera, David Deregnacourt, et Jean-Pierre Castella de leurs fonctions d'administrateurs et de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs, leurs mandats expirant à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2004:

- Monsieur Gustaaf Saeys, prénommé,
- LEAFTIME ENTERPRISES LIMITED, préqualifiée,
- Monsieur Michel Dumetz, prénommé.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière à Monsieur Gustaaf Saeys, prénommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Gustaaf Saeys, prénommé, comme administrateur-délégué.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à environ cent cinquante mille francs luxembourgeois (150.000.- LUF).

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de la présente augmentation de capital est évaluée à 8.835.003,- LUF.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Dumetz, G. Maîtrejean, G. Saeys, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 119S, fol. 54, case 4. – Reçu 88.350 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 septembre 1999.

G. Lecuit.

(48066/220/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

**ATLANTIC DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. A.M.I. DEVELOPMENT S.A.).**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 57.273.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 septembre 1999.

G. Lecuit.

(48067/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

BREDA-SPIZAK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 51, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 68.240.

Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 1999

L'associé représentant l'intégralité du capital s'est constitué en assemblée extraordinaire et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

- Est nommée Gérante Technique Mme Spizak Danielle, demeurant à Esch-sur-Alzette, 18, boulevard Hubert Clement.
- Est déchargé des fonctions de gérant Monsieur Breda Antonio.

Deuxième résolution

- La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

S. Breda.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1999, vol. 529, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48075/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

AU CHARME D'AUTREFOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.439.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 35, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1999.

Pour ordre
FIDUCAIRE ALBERT SCHILTZ
Signature

(48070/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

AXIS CAPITAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 63.689.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Thomas Bailey

JANUS CAPITAL CORPORATION, 100, Filmore Street, Denver
Colorado 80206-4928 USA

- Pierangelo Bottinelli

SCHRODER SECURITIES (SWITZERLAND) LIMITED

Route de la Cézille, 172 Genolier, Switzerland

- Hugues Lamotte

ATLAS RESEARCH & CONSULTANCY LTD., Foxglove House

166, Piccadilly London, W1V 9DE England

- Michel Lentz

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- Patrick Stevenson

ATLAS RESEARCH & CONSULTANCY LTD., Foxglove House

166, Piccadilly London, W1V 9DE England

Pour AXIS CAPITAL
Société d'Investissement à Capital Variable
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48071/006/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

CAFE COLIBRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 34, avenue des Bains.
R. C. Luxembourg B 50.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999, vol. 529, fol. 23, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour CAFE COLIBRI S.A.
FIDUCAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(48076/5032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

CLASSE ETOILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 67.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999, vol. 529, fol. 23, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour CLASSE ETOILE S.A.
FIDUCAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(48081/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

BEL VAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.492.

EXTRAIT RECTIFICATIF

Faisant suite à l'extrait enregistré à Luxembourg, le 1er avril 1999, vol. 521, fol. 59, case 1, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 2 avril 1999, visant à coopter Monsieur Georges Deitz en remplacement de l'administrateur démissionnaire, il faut noter que l'administrateur démissionnaire est Monsieur Jean-Pierre Winandy et non Monsieur F. Winandy.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 13 octobre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 65, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48072/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

JOSEPH BEFFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 5, rue Pletzer.
R. C. Luxembourg B 58.379.

Extrait du rapport de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire du 15 juillet 1999 à 19.00 heures

1. Election d'un ou de nouveaux membres du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission des MM. Ranganathan Yogeshwar, Marcel Peiffer et Alex Simonis en tant qu'administrateurs.

M. Michel Simonis est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 1999. (...)

Le Conseil d'Administration se compose dès lors de:

Monsieur Albert Lamesch, ingénieur-économiste, demeurant à L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel

Monsieur Serge Courtois, administrateur-délégué, demeurant à L-4277 Esch-sur-Alzette, 25, rue Général Patton

Monsieur Michel Simonis, économiste, demeurant à L-1944 Luxembourg, 3, rue Franz Liszt.

S. Courtois

A. Lamesch

Administrateur-Délégué

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48073/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

BIGO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.947.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 août 1999

- Suite à la démission de Monsieur Guy Lammar, Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant 95, rue Principale, L-6833 Biwer, a été coopté Administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

BIGO FINANCE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48074/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

CIMIC CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1328 Luxembourg, 6, rue Charlemagne.
R. C. Luxembourg B 66.371.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 1999, vol. 529, fol. 56, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 octobre 1999.

Signature.

(48080/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

CALYPSO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 60.117.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau CHF (15.814,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1999.

Signature.

(48077/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

CALYPSO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 60.117.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	CHF	120.559,-
- Résultat reporté	CHF	(15.814,-)
- Résultat disponible	CHF	104.745,-
- Affectation à la réserve légale	CHF	(5.327,25)
- Report à nouveau	CHF	99.507,75

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1999.

Signature.

(48078/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

CHURCHILL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.803.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 juillet 1999

Il résulte du conseil d'administration du 22 septembre 1999 que:

la démission de Monsieur Gérard Matheis de son poste d'administrateur de la société a été acceptée, avec effet à dater du 22 juillet 1999

Monsieur Dennis Bosje, demeurant au 3, rue Boxepull, L-8447 Steinfort, a été nommé administrateur de la société, avec effet à dater du 22 juillet 1999.

La ratification de la nomination de Monsieur Dennis Bosje, de même que la décharge à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat, seront soumises lors de la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48079/729/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

EICHENBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.678.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 août 1999

- Suite à la démission de Monsieur Guy Lammar, FINIM LIMITED, ayant son siège social aux 35-37 New Street, St. Helier JE2 3R, Jersey, Channel Islands, a été cooptée Administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002

Certifié sincère et conforme

EICHENBERG S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48089A/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RENTES S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.
H. R. Luxembourg B 15.555.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratsitzung gehalten am 14. September 1999

Herr Carl Scharffenorth hat seinen Rücktritt aus dem Verwaltungsrat erklärt. Es wurde einstimmig beschlossen, Herr Kevin Moody als Präsident des Verwaltungsrats zu benennen.

Für die Richtigkeit des Auszugs
K. Moody

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 1999, vol. 529, fol. 56, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(48084/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS PHARMACEUTIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 51.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 59, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Signatures

Le Conseil d'Administration

(48085/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

EDITIONS LETZEBURGER JOURNAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 123, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 5.056.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue au siège social en date du 7 octobre 1999 que le conseil a pris acte de la démission de l'administrateur M. Henri Grethen, avec effet au 7 août 1999.

A l'unanimité, le conseil, procédant à son remplacement provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, a coopté comme administrateur M. Gusty Graas, demeurant à Bettembourg.

P. Beghin
Le président

R. Wiget
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48088A/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

CNC CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.950.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Carlo Ney, ingénieur industriel, demeurant à L-7412 Bour, 21, rue d'Arlon,
- 2.- Monsieur Jacinto Joaquim, maçon, demeurant à L-3395 Roeser, 10, rue de Bivange,
- 3.- Monsieur Henrique da Fonseca Rodrigues, jardinier, demeurant à L-3324 Bivange, 5, rue Edward Steichen.

Lesquels comparants ont convenu ce qui suit:

1. Monsieur Carlo Ney, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Jacinto Joaquim, prénommé, ici présent et ce acceptant, deux cent vingt-cinq (225) parts sociales de la société à responsabilité limitée CNC CONSTRUCTIONS S.à r.l., avec siège social à L-7333 Steinsel, Zone Industrielle, 64, rue des Prés, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 août 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 565 du 5 novembre 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 55.950.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000.-), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire pour moitié avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance, l'autre moitié étant payable le 15 novembre 1999, sans intérêts jusque là.

2. Monsieur Carlo Ney, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Henrique da Fonseca Rodrigues, prénommé, ici présent et ce acceptant, deux cent vingt-cinq (225) parts sociales de la société à responsabilité limitée CNC CONSTRUCTIONS S.à r.l., prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000.-), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire pour moitié avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance, l'autre moitié étant payable le 15 novembre 1999, sans intérêts jusque là.

3. Les cessionnaires sont propriétaires à compter de ce jour des parts leur cédées et ils ont droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

4. Tous les associés déclarent expressément accepter les cessions de parts qui précèdent.

5. Monsieur Carlo Ney, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée CNC CONSTRUCTIONS S.à r.l. déclare accepter les cessions de parts qui précèdent au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil.

6. Comme conséquence de ces cessions, les associés, à savoir Monsieur Carlo Ney, Monsieur Jacinto Joaquim et Monsieur Henrique da Fonseca Rodrigues, prénommés, seuls associés de la société après réalisation de ces cessions de parts, décident à l'unanimité de modifier comme suit l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée CNC CONSTRUCTIONS S.à r.l.:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Carlo Ney, ingénieur industriel, demeurant à L-7412 Bour, 21, rue d'Arlon,	
cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Jacinto Joaquim, maçon, demeurant à L-3395 Roeser, 10, rue de Bivange,	
deux cent vingt-cinq parts sociales	225
3.- Monsieur Henrique da Fonseca Rodrigues, jardinier, demeurant à L-3324 Bivange, 5, rue Edward Steichen,	
deux cent vingt-cinq parts sociales	225
Total: cinq cents parts sociales	500»

7. Ensuite, les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social aux 13-17, rue de Luxembourg, à L-3253 Bettembourg et de modifier l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Bettembourg.»

8. Les associés décident unanimement de fixer le nombre des gérants à deux et de nommer Monsieur Carlo Ney, prénommé, gérant technique, et Monsieur Jacinto Joaquim, prénommé, gérant administratif. En toutes circonstances la société sera valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

9. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la société.

10. Pour les publications et dépôt à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ney, J. Joaquim, H. da Fonseca Rodrigues, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999, vol. 119S, fol. 71, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1999.

E. Schlesser.

(48082/227/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

CNC CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.950.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1999.

E. Schlesser.

(48083/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

**CULLERA S.A., Société Anonyme
(anc. CULLERA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 71.044.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CULLERA HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 71.044 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 1999, publication au Mémorial en cours.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Maître Nicolas Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Horthy Muller, employée privée, demeurant à Dahlem.
L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Gabriele Schneider, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent actions d'une valeur nominale de dix euros chacune, représentant la totalité du capital social de trente et un mille euros sont représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires et des membres du bureau, restera annexée ensemble avec les procurations au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1.- Transformation de la société holding 1929 en société de participations financières et en conséquence modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet principal l'achat, la vente, le négoce, la transformation et le travail de métaux précieux. Elle peut en outre intervenir en tant qu'acheteur ou vendeur sur tous les marchés où les métaux précieux sont négociés ainsi que de faire toute autre opérations liées à son objet.

Elle a en outre comme objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer sons activité sociale.

Elle peut exercer toute activité commerciale, mobilière et immobilière et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.»

2.- Changement de la dénomination sociale de la société de CULLERA HOLDING S.A. en CULLERA S.A. et en conséquence modification de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société a comme dénomination sociale CULLERA S.A. société anonyme.»

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société holding 1929 en société de participations financières et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts concernant l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet principal l'achat, la vente, le négoce, la transformation et le travail de métaux précieux. Elle peut en outre intervenir en tant qu'acheteur ou vendeur sur tous les marchés où les métaux précieux sont négociés ainsi que de faire toute autre opérations liées à son objet.

Elle a en outre comme objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut exercer toute activité commerciale, mobilière et immobilière et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société a comme dénomination sociale CULLERA S.A. société anonyme.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée est close à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, H. Muller, G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 1999, vol. 3CS, fol. 51, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1999.

A. Schwachtgen.

(48087/230/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

**CULLERA S.A., Société Anonyme
(anc. CULLERA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.044.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1068 du 30 septembre 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

A. Schwachtgen.

(48088/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

D.L.L. TRANSPORT, Société Anonyme.

Siège social: L-1640 Luxembourg, 12, rue Gounod.
R. C. Luxembourg B 68.007.

Société anonyme constituée par acte par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Assemblée Générale Extraordinaire

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 janvier 1999 au siège social de la société anonyme D.L.L. TRANSPORT à Luxembourg, 12, rue Gounod, ce qui suit:

- Démission de Monsieur Léon Delsanne, demeurant au 12, rue Gounod, Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur-délégué. Monsieur Delsanne demeure administrateur.

Nomination de Monsieur Willy Decerf, demeurant 192, chaussée de Philippeville à Marcinelle (Belgique), aux fonctions d'administrateur-délégué.

L. Delsanne

Administrateur-délégué démissionnaire

Enregistré à Mersch, le 15 janvier 1999, vol. 124, fol. 32, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(48089/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

**E.C.G.F., ENTREPRISE DE CONSTRUCTION, GÉNIE CIVIL ET FAÇADES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 59.337.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Norbert Gengler, ingénieur en génie civil, demeurant à L-5681 Dalheim, 8, om Flouer.

2) Madame Ginette Reding, épouse Norbert Gengler, sans état particulier, demeurant à L-5681 Dalheim, 8, om Flouer.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE CONSTRUCTION, GENIE CIVIL ET FAÇADES, S.à r.l., en abrégé E.C.G.F., S.à r.l., avec siège social à Strassen, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 59.337, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 mai 1997, publié au Mémorial Recueil C, numéro 464 du 27 août 1997, déclarent se réunir en assemblée générale et prennent à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Strassen, 30, rue de l'Industrie à L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération, avec effet au 1^{er} septembre 1999.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 4 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social est établi à Mamer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Gengler, G. Reding, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 119S, fol. 61, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1999.

F. Baden.

(48090A/200/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

**E.C.G.F., ENTREPRISE DE CONSTRUCTION, GÉNIE CIVIL ET FAÇADES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 59.337.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

F. Baden.

(48091/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

DOUPLITZKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 59.515.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 37, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(48090/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

**ECLIPSE AIRLINES S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN AIR CREW S.A., Société Anonyme.)**

Siège social: L-1010 Luxembourg-Findel, Cargo Center.
R. C. Luxembourg B 69.724.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessen, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN AIR CREW S.A., avec siège social à L-5326 Contern 1, rue de l'Etang, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 545 du 15 juillet 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 69.724.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gudlaugur Gudfinnsson, directeur de société, demeurant à Munsbach,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marcel Wagner, employé privé, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Ly Mertens-Protz, employée privée, demeurant à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en ECLIPSE AIRLINES S.A.
2. Transfert du siège social au Cargo Center, à L-1010 Luxembourg-Findel.
3. Modification subséquente des premier et deuxième alinéas de l'article premier des statuts.
4. Démission du commissaire aux comptes.
5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en ECLIPSE AIRLINES S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au Cargo Center, à L-1010 Luxembourg-Findel.

Troisième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier les premier et deuxième alinéas de l'article premier des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ECLIPSE AIRLINES S.A.

Deuxième alinéa. Le siège social est établi à Luxembourg-Findel.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes en fonction LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, et de lui donner décharge pleine et entière.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer commissaire aux comptes SOFINTER, S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités «Syrdall».

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille trois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version en langue anglaise; sur la demande desdits comparants et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year one thousand fine hundred and ninety-nine, on the twenty-fourth of September.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPEAN AIR CREW S.A., a company under Luxembourg Law, established in L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang, incorporated by deed of the undersigned notary, on May, 11, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 545 on July 15, 1999, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg City under section B and number 69.724.

The meeting was opened with Mr Gudlaugur Gudfinnsson, company director, residing in Munsbach, in the chair, who appointed as secretary Mr Marcel Wagner, employé privé, residing in Strassen.

The meeting elected as scrutineer Mrs Anne-Ly Mertens-Prott, employée privée, residing in Echternach.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the corporation to ECLIPSE AIRLINES S.A.
2. Transfer of the office of the corporation to Cargo Center, in L-1010 Luxembourg-Findel.
3. - Subsequent amendment of the first and second paragraphs of article one of the Articles of Incorporation.
4. Resignation of the auditor.
5. Appointment of the auditor.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the appearing persons.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the corporation to ECLIPSE AIRLINES S.A.

Second resolution

The general meeting decides to transfer the office of the corporation to Cargo Center, in L-1010 Luxembourg-Findel.

Third resolution

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend the first and second paragraphs of article one of the Articles of Incorporation which will from now on have the following wording:

«**Art. 1. First paragraph.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of ECLIPSE AIRLINES S.A.

Second paragraph. The registered office is established in Luxembourg-Findel.»

Fourth resolution

The general meeting decides to accept the resignation of the auditor LUX-AUDIT S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, and to grant it discharge for its past performance.

Fifth resolution

The general meeting decides to appoint auditor SOFINTER, S.à r.l., having its registered office in L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités «Syrdall».

The mandate of the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and three.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: G. Gudfinnsson, M. Wagner, A. Prott, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999, vol. 119S, fol. 71, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1999.

E. Schlessner.

(48096/227/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

**ECLIPSE AIRLINES S.A., Société Anonyme,
(anc. EUROPEAN AIR CREW S.A., Société Anonyme.)**

Siège social: L-1010 Luxembourg-Findel, Cargo Center.

R. C. Luxembourg B 69.724.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1999.

E. Schlessner.

(48097/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

EPARGNE OBLIGATAIRE GLOBALE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 63.844.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 59, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1999.

Pour EPARGNE OBLIGATAIRE GLOBALE
Société d'Investissement à Capital Variable
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature

(48092/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

EUROLUX GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 67.644.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 1999

- PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama (République de Panama), a été nommée au poste d'administrateur de la société en remplacement de SERTRON ENTERPRISES LIMITED, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48095/794/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

ERGONOM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 48.243.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 1999

- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997.

- Les mandats de Monsieur Hugh Martin Fenn, Monsieur Christopher Paul Meinke et de Monsieur Philip Graham Meinke en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 1998.

- Le siège social de la société a été transféré du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

- D'autoriser le Conseil d'Administration à convertir en Euros, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, le capital social actuellement exprimé en DEM, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

- D'autoriser le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à augmenter le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

- D'autoriser le Conseil d'Administration, avec une prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter ou à supprimer la mention de la valeur nominale des actions, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

- D'autoriser le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter l'article 5 des statuts, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 15 juin 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signatures
Mandataires

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48093/595/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

ESPACE-MOTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires le 2000.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 62, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(48094/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

FARES FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 65.229.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 1999

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Les mandats de Maître Alex Schmitt, de Messieurs Eric Vanderkerken, Mohammed Al-Amoudi et Jacques Pancera en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une période de 6 années jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2004.

- Le siège est transféré du 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Vu la loi du 17 novembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et après en avoir délibéré, l'assemblée a également décidé:

- d'autoriser le conseil d'administration à convertir en euros, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit conseil, le capital social actuellement exprimé en FRF, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001;

- d'autoriser le conseil d'administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit conseil, à augmenter le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la

conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001;

- d'autoriser le conseil d'administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit conseil, à adapter ou à supprimer la mention de la valeur nominale des actions, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001;

- d'autoriser le conseil d'administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit conseil, à adapter l'article 5 des statuts, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 1999, vol. 529, fol. 30, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48105/595/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

EUROPEAN RESEARCH VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 20.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 60, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG
Signatures

(48098/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

EUROPEAN SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999, vol. 529, fol. 23, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour EUROPEAN SERVICES S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

(48099/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

EUROPTIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.090.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1999.

EUROPTIMA S.A.
Signature

(48100/588/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

EUROSEED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999, vol. 529, fol. 23, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour la S.A. EUROSEED
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

(48101/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

**FABILOR INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. FABILOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.333.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessen, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FABILOR INVESTMENT S.A. avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 298 du 19 juin 1996, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 54.333.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange, qui désigne comme secrétaire Madame Céline Bonvalet, D.E.A., demeurant à F-Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Engelmayer, diplômé E.S.C., demeurant à F-Metz.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de FABILOR INVESTMENT S.A. en FABILOR INVESTMENT HOLDING S.A.

2. Changement de l'objet social pour transformer la société en société holding 1929.

3. Conversion du capital en Euros, soit Euros 232.405,60 au cours de ITL 1.936,27 pour 1,- Euro.

4. Réduction de capital à concurrence de EUR 405,60 pour porter le capital de son montant de EUR 232.405,60 à EUR 232.000,- avec adaptation subséquente de la valeur nominale à EUR 1.000,- par action.

5. Allocation du montant de la réduction de capital à la réserve extraordinaire, soit EUR 405, 60.

6. Augmentation du capital par nouveaux apports de EUR 543.000,- pour le porter de EUR 232.000 à EUR 775.000,- par souscription et libération de 543 actions de EUR 1.000,- chacune.

7. Conversion en Euro du capital autorisé et décision de le fixer à EUR 10.000.000,-, le cas échéant par l'émission de 9.225 actions de EUR 1.000,- chacune.

8. Modification subséquente des statuts.

9. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant.

10. Décharge à l'administrateur démissionnaire.

11. Nomination d'un administrateur supplémentaire.

12. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en FABILOR INVESTMENT HOLDING S.A., et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de FABILOR INVESTMENT HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social pour transformer la société en société anonyme holding, et de modifier l'article deux des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide:

- de convertir la devise du capital social de quatre cent cinquante millions de liras italiennes (ITL 450.000.000,-) en deux cent trente-deux mille quatre cent cinq virgule soixante Euros (EUR 232.405,60) au cours de mille neuf cent trente-six virgule vingt-sept liras italiennes (ITL 1.936,27) pour un Euro (EUR 1,-);

- de supprimer la valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) de chacune des quarante-cinq mille (45.000) actions,

- de remplacer les quarante-cinq mille (45.000) actions existantes par deux cent trente-deux (232) actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quatre cent cinq virgule soixante Euros (EUR 405,60), pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-deux mille quatre cent cinq virgule soixante Euros (EUR 232.405,60) au montant de deux cent trente-deux mille Euros (EUR 232.000,-).

Ensuite, l'assemblée décide de fixer la valeur nominale d'une (1) action à mille Euros (EUR 1.000,-).

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'allouer la somme de quatre cent cinq virgule soixante Euros (EUR 405,60) de la réduction de capital à la réserve extraordinaire.

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions de la loi.

Sixième résolution

L'assemblée décide:

- d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent quarante-trois mille Euros (EUR 543.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent trente-deux mille Euros (EUR 232.000) à sept cent soixante-quinze mille Euros (EUR 775.000,-), par la création et l'émission de cinq cent quarante-trois (543) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;
- d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue l'actionnaire majoritaire, à savoir:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 28 septembre 1999, laquelle procuration, signée ne varietur, restera annexée au présent acte.

Ladite intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les cinq cent quarante-trois (543) actions nouvellement émises, d'une valeur de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent quarante-trois mille Euros (EUR 543.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Septième résolution

L'assemblée décide:

- de convertir la devise du capital autorisé de liras italiennes en Euros,
- de fixer le capital autorisé à dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-),
- d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social à concurrence de neuf millions deux cent vingt-cinq mille Euros (9.225.000,-) et à émettre, le cas échéant, neuf mille deux cent vingt-cinq (9.225) actions nouvelles de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Huitième résolution

Ensuite l'assemblée décide de modifier les premier et troisième alinéas de l'article trois des statuts, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à sept cent soixante-quinze mille Euros (EUR 775.000,-), représenté par sept cent soixante-quinze (775) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

(troisième alinéa). Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de neuf millions deux cent vingt-cinq mille Euros (EUR 9.225.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent soixante-quinze mille Euros (EUR 775.000,-) à dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-), le cas échéant par l'émission de neuf mille deux cent vingt-cinq (9.225) actions nouvelles de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Hubert Hansen, employé privé, demeurant à Mersch et de nommer administrateur Monsieur Jean-Robert Bartolini, prénommé, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Dixième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à l'administrateur démissionnaire.

Onzième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre et de nommer comme quatrième administrateur: Monsieur Antonio Monti, avocat, demeurant à CH-Lugano.

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'an deux mille un.

Douzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quinze des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holdings ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.».

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente réduction de capital est évaluée à seize mille trois cent soixante-deux francs luxembourgeois (LUF 16.362,-) et l'augmentation de capital est évaluée à vingt et un millions neuf cent quatre mille cinq cent soixante-six francs luxembourgeois (LUF 21.904.566,-).

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 300.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. Bartolini, C. Bonvalet, E. Engelmayer, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999, vol. 119S, fol. 71, case 7. – Reçu 219.046 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

E. Schlessner.

(48102/227/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

**FABILOR INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. FABILOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.333.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

E. Schlessner.

(48103/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

FAJR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 18.448.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 27 août 1999

- Suite à la démission de Monsieur Guy Lammar, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen a été coopté administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

FAJR HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48104/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

FINALOUREC S.A. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Constituée par acte du notaire Edmond Reiffers à Luxembourg le 25 mai 1932, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 39 du 21 juin 1932; prorogée le 22 mai 1962 (Mémorial C, numéro 560 du 1^{er} décembre 1992).

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

(48108/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

FARES LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 65.230.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 1999

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Les mandats de Maître Alex Schmitt, de Messieurs Eric Vanderkerken, Mohammed Al-Amoudi et Jacques Pancera en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une période de 6 années jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2004.

- Le siège est transféré du 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Vu la loi du 17 novembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et après en avoir délibéré, l'assemblée a également décidé:

- d'autoriser le conseil d'administration à convertir en euros, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit conseil, le capital social actuellement exprimé en FRF, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001;

- d'autoriser le conseil d'administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit conseil, à augmenter le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001;

- d'autoriser le conseil d'administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit conseil, à adapter ou à supprimer la mention de la valeur nominale des actions, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001;

- d'autoriser le conseil d'administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit conseil, à adapter l'article 5 des statuts, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 1999, vol. 529, fol. 30, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48106/595/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

FATECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.977.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 août 1999 que tous les actes relatifs à la gestion de la société et le pouvoir de la cosignature obligatoire sont attribués à Monsieur Philippe Cahen.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 62, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48107/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

FINANCIERE DU CAP NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 61.948.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 4 juin 1999 à 11.00 heures à Luxembourg

L'assemblée ratifie, à l'unanimité, la nomination par le conseil d'administration du 27 février 1998, de M. Jean-Marc Heitz au poste d'administrateur en remplacement de M. Louis Bonani, décédé.

Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 60, case 11. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48109/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

FINANCIERE SAINT ELOI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 45.263.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 1999

- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.

- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Maurizio Borletti, de CREATION FINANCE et de HERMES INTERNATIONAL S.C.A. et le mandat de commissaire aux comptes de LUX AUDIT REVISION. Ces mandats se termineront à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 30 juillet 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48110/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

FIROLA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.681.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 27 août 1999

- Monsieur Pierre Mestdag, employé privé, demeurant 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Guy Lammar, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
FIROLA INVESTMENT S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48111/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

GALEOS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 6, boulevard d'Avranches.
R. C. Luxembourg B 67.235.

Assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 1999

Ont comparu:

1. Monsieur Farid Gader, gérant, demeurant à Luxembourg, 8, rue du Verger;
2. Monsieur Fathi Dhoubi, indépendant, demeurant à Ettelbruck, 4, rue B. Cité Lopert.

Les associés représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Farid Gader déclare céder et transporter par les présentes à:

- Monsieur Fathi Dhoubi, indépendant, ici présent et ce acceptant 50 parts au prix de (LUF 250.000,-) deux cents cinquante mille francs
de la société à responsabilité limitée GALEOS, S.à r.l., avec siège à L-1160 Luxembourg, 6, boulevard d'Avranches, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 69.211.

Les parts sociales sont désormais détenues comme suit:

1. Monsieur Fathi Dhoubi, préqualifié	100 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Deuxième résolution

- Est déchargé de ses fonctions de gérant administratif Monsieur Farid Gader.
- Est nommé gérant unique Monsieur Fathi Dhoubi.

Troisième résolution

- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature individuelle du gérant unique.

F. Gader F. Dhoubi

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1999, vol. 529, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48114/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

FOREFIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.735.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze septembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Jean Evrard, administrateur de sociétés, demeurant à Richelle-Visé (Belgique),
2. Monsieur Roger Gloden, directeur de sociétés, demeurant à Remerschen,
agissant en leur qualité de mandataires spéciaux au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société anonyme holding FOREFIN, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 38.735,

en vertu d'un pouvoir qui leur a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du neuf septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter leurs déclarations comme suit:

1) La société anonyme holding FOREFIN a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 194 du 12 mai 1992. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 février 1998, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 354 du 15 mai 1998.

2) Le siège social de la société est actuellement fixé à L-2336 Luxembourg, 10, montée Pilate.

3) Conformément à l'article deux des statuts, le conseil est autorisé à transférer le siège social de la société dans tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg.

4) En sa réunion du 9 septembre 1999, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé de transférer le siège social à L-8009 Strassen, route d'Arlon, 111 et a donné mandat aux comparants aux fins de faire acter authentiquement la modification à l'article 2 alinéa 1 des statuts.

A la suite de cette décision, l'article 2 alinéa 1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (Alinéa 1).** Le siège social est établi à Strassen.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Evrard, R. Gloden, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 119S, fol. 48, case 5. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 1999.

F. Baden.

(48112/200/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

FOREFIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.735.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

F. Baden.

(48113/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

GARTLA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2013 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 48.161.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 septembre 1999

Il résulte dudit procès-verbal que

- le siège social a été transféré avec effet au 15 septembre 1999 du 17A, rue des Bains, Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, Luxembourg;

- Monsieur Raymond Melchers a été nommé directeur de la société avec effet au 15 septembre 1999;

- en sus des membres du conseil d'administration, les personnes suivantes seront autorisées à signer au nom de la société. Le droit de signature est défini comme suit: deux signatures de catégorie A ou une signature de catégorie A et une signature de catégorie B:

Raymond Melchers avec signature de catégorie A,

Germain Trichies avec signature de catégorie A,

Fernand Schaus avec signature de catégorie A,
 Ramon Belardi avec signature de catégorie A,
 Alain Thilmann avec signature de catégorie B,
 Yvette Bruck-Colas avec signature de catégorie B,
 Ramon Gobbo avec signature de catégorie B,
 Chantal Spierkel avec signature de catégorie B.
 Luxembourg, le 13 octobre 1999.

Pour extrait conforme
 BONN & SCHMITT
 A. Schmitt
 Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48115/275/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

GARTLA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2013 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
 R. C. Luxembourg B 48.161.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 13 octobre 1999

Ont été élus administrateurs:

- Andreas John, administrateur de sociétés, CREDIT SUISSE Sucursal en España, Madrid, Espagne;
- José Maria Ortega Y Lopez de Santa Maria, administrateur de sociétés, CREDIT SUISSE GESTION S.G.I.I.C., S.A., Madrid, Espagne;
- José E. Jimeno, économiste, GESTION INTEGRAL DE INVERSIONES, A.V., Madrid, Espagne;
- Raymond Melchers, administrateur-délégué, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg;
- Germain Trichies, directeur, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg

en remplacement de Conception Garteizgogeoasca, Marta Salazar, Ramon Bernar, Valerio Zanchi et Horst Bartsch. KPMG AUDIT a été désigné réviseur indépendant de la SICAV en remplacement de PricewaterhouseCoopers à partir du 15 septembre 1999.

Le mandat des administrateurs et du réviseur expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2000.

Luxembourg, le 13 octobre 1999.

Pour extrait conforme
 BONN & SCHMITT
 A. Schmitt
 Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48116/275/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

GT INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 7.443.

Suite aux démissions de Monsieur Marc Cochrane (INVESCO GT ASSET MANAGEMENT PLC, Alban Gate, 14th Floor 125, London Wall, London EC2Y 5AS), de Madame Eimear Cowhey (INVESCO GT ASSET MANAGEMENT, Charlemont Exchange, Block D, 1st Floor Charlemont Place, Dublin 2) et de Monsieur Mitsuo Suzuki (KANKAKU SECURITIES CO LTD, Shibusawa City Place 1-13-16 Kayaba-Cho Nihonbashi Chuo-Ku Tokyo 103), le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Shane Curran (INVESCO GT ASSET MANAGEMENT, 4 George's Dock, International Financial Services Centre, Dublin 1);
- M. Jacques Elvinger (ELVINGER, HOSS & PRUSSEN, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg);
- M. Michel Lentz (BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg);
- M. Anthony Myers (INVESCO GT ASSET MANAGEMENT, 4 George's Dock, International Financial Services Centre, Dublin 1);
- M. Susumu Nakagome (KANKAKU SECURITIES CO LTD, Shibusawa City Place 1-13-16 Kayaba-Cho Nihonbashi Chuo-Ku Tokyo 103).

Pour GT INVESTMENT FUND, SICAV
 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme
 Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48127/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

GT EUROPE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.108.

Suite aux démissions de Monsieur Marc Cochrane (INVESCO GT ASSET MANAGEMENT PLC, Alban Gate, 14th Floor 125, London Wall, London EC2Y 5AS) et de Madame Eimear Cowhey (INVESCO GT ASSET MANAGEMENT, Charlemont Exchange, Block D, 1st Floor Charlemont Place, Dublin 2), le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Shane Curran (INVESCO GT ASSET MANAGEMENT, 4 George's Dock, International Financial Services Centre, Dublin 1);
- M. Jacques Elvinger (ELVINGER, HOSS & PRUSSEN, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg);
- M. Michel Lentz (BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg);
- M. Anthony Myers (INVESCO GT ASSET MANAGEMENT, 4 George's Dock, International Financial Services Centre, Dublin 1).

Pour GT EUROPE FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(48125/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

GT GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.661.

Suite aux démissions de Monsieur Marc Cochrane (INVESCO GT ASSET MANAGEMENT PLC, Alban Gate, 14th Floor 125, London Wall, London EC2Y 5AS) et de Madame Eimear Cowhey (INVESCO GT ASSET MANAGEMENT, Charlemont Exchange, Block D, 1st Floor Charlemont Place, Dublin 2), le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Shane Curran (INVESCO GT ASSET MANAGEMENT, 4 George's Dock, International Financial Services Centre, Dublin 1);
- M. Jacques Elvinger (ELVINGER, HOSS & PRUSSEN, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg);
- M. Michel Lentz (BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg);
- M. Anthony Myers (INVESCO GT ASSET MANAGEMENT, 4 George's Dock, International Financial Services Centre, Dublin 1).

Pour GT GLOBAL FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(48126/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

GT US SMALL COMPANIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.176.

Suite aux démissions de Monsieur Marc Cochrane (INVESCO GT ASSET MANAGEMENT PLC, Alban Gate, 14th Floor 125, London Wall, London EC2Y 5AS) et de Madame Eimear Cowhey (INVESCO GT ASSET MANAGEMENT, Charlemont Exchange, Block D, 1st Floor Charlemont Place, Dublin 2), le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Shane Curran (INVESCO GT ASSET MANAGEMENT, 4 George's Dock, International Financial Services Centre, Dublin 1);
- M. Jacques Elvinger (ELVINGER, HOSS & PRUSSEN, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg);
- M. Michel Lentz (BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg);
- M. Anthony Myers (INVESCO GT ASSET MANAGEMENT, 4 George's Dock, International Financial Services Centre, Dublin 1).

Pour GT US SMALL COMPANIES FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(48128/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

GEHOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.322.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 18 août 1999

Suite à la démission de Monsieur Hubert Hansen, la société FINIM LIMITED, 35-37 New Street, St Helier, Jersey, Channel Islands a été cooptée administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
GEHOLUX S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48117/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

GENERAL MEDICAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.536.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 27 août 1999

- Suite à la démission de Monsieur Guy Lammar, la société FINIM LIMITED, avec siège aux 35-37, New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands a été cooptée administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Certifié sincère et conforme
GENERAL MEDICAL S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48118/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

GENESE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.977.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 30 août 1999

- Suite à la démission de Monsieur Guy Lammar, Madame Françoise Stamet, Maître en droit, demeurant 7, rue de la Gare, L-8066 Bertrange a été cooptée administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme
GENESE HOLDING S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48119/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

GEO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 38.658.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 529, fol. 37, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(48120/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

GM AVIATION SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 33.610.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1999, vol. 529, fol. 17, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

(48121/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

GM AVIATION SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 33.610.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 août 1999

L'assemblée renouvelle, pour une période d'un an, le mandat de la société GRANT THORNTON REVISIONS ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, comme réviseur d'entreprises.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1999, vol. 529, fol. 17, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48122/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

GRANDICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, route d'Arlon, Centre JR.
R. C. Luxembourg B 40.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999, vol. 529, fol. 23, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour la S.A. GRANDICA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(48123/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

HEGA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.801.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 3 septembre 1999

- La société FINIM LTD, 35-37 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands est cooptée en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Guy Lammar, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

HEGA EUROPE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48129/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

IMMOBILIERE DE GESTION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 27.858.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1999, vol. 529, fol. 17, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

(48137/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

IMMOBILIERE DE GESTION FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 27.858.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 septembre 1999 à 16.00 heures à Luxembourg

1. L'assemblée accepte la démission du commissaire, la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN et nomme en remplacement MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, commissaire jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

2. L'assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire sortants, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2005.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1999, vol. 529, fol. 17, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48138/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

HELIASTE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.153.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 3 septembre 1999

- La société FINIM LTD, 35-37 New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands est cooptée en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Guy Lammar, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme
HELIASTE IMMOBILIERE S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48130/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

HERKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8254 Mamer, 9, rue du Millénaire.
R. C. Luxembourg B 60.055.

Délibération du conseil d'administration du 10 septembre 1999

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix septembre.

Dans les bureaux de la société HERKA S.A., s'est réuni le conseil d'administration de la société HERKA S.A., avec siège social à L-8261 Mamer, 83, Dangé St. Romain, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil numéro 580 du 25 octobre 1997, page 27806, dont les statuts ont été modifiés (cession de parts) suivant acte reçu par le susdit notaire Camille Hellinckx, en date du 24 novembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 244 du 15 avril 1998, page 11693; statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 30 décembre 1998, numéro 3898, en voie de publication au Mémorial.

Sont présents:

1. Monsieur Fernand Hertert, directeur, demeurant à Mamer, 1, rue des Noyers;
2. Madame Christiane Kayser, épouse Hertert, demeurant à Mamer, 1, rue des Noyers;
3. Madame Gaby Keller, comptable, demeurant à Hagen, 37, rue de Steinfort.

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social.

Ensuite, le conseil d'administration, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

Par référence à l'article 2 des statuts de la société anonyme HERKA S.A.:

Le siège social de la société est établi à L-8254 Mamer, 9, rue du Millénaire.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

F. Hertert C. Hertert-Kayser G. Keller
Directeur technique Administrateur Administrateur
Administrateur

Enregistré à Capellen, le 14 octobre 1999, vol. 135, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(48131/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Démission des trois administrateurs.
- 2.- Nomination de trois nouveaux administrateurs.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte les démissions de leurs fonctions d'administrateur, à compter de ce jour de:

- 1.- La société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée BUSINESS GLOBAL INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,
- 2.- la société de droit irlandais WALES TRANSPORT & SHIPPING LIMITED, avec siège social à Dublin 2, Irlande, 17, Dame Street, et
- 3.- la société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Dublin 2, Irlande, 17, Dame Street.

La présente assemblée leur donne quitus et décharge plein et entière de leur gestion jusqu'à ce jour.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme nouveaux administrateurs, à compter de ce jour, savoir:

- 1.- Monsieur René Arama, prédit;
- 2.- Monsieur Michel Arama, prédit;
- 3.- Monsieur Jean-Pascal Cambier, prédit.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: R. Arama, G. Empel, J.-P. Cambier, N. Muller

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 1999, vol. 854, fol. 10, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 1999.

N. Muller.

(48140/224/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

ILDIKO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 61.685.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 2 septembre 1999

- Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Guy Lammar, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme

ILDIKO HOLDING S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48136/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

ITEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.383.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 58, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

ITEMA S.A.
Signature

(48145/588/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

HORTI INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 48.736.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 octobre 1999

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits au 30 juin 1999 et décide de reporter la perte de 19.706.112,- LUF au prochain exercice.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1999.
- L'assemblée décide de poursuivre les activités de la société.
- L'assemblée réélit Monsieur Johan Dejang, Monsieur Eric Vanderkerken et Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson en tant qu'administrateurs et BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.
- L'assemblée autorise le conseil d'administration à convertir en euros, pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001, le capital social actuellement exprimé en LUF.
- L'assemblée autorise le conseil d'administration, pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001, à augmenter le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
- L'assemblée autorise le conseil d'administration, pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001, à adapter ou à supprimer la mention de la valeur nominale des actions.
- L'assemblée autorise le conseil d'administration à adapter l'article 5 des statuts pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 7 octobre 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 45, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48134/595/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

IMPRIMERIE CENTRALE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 6.181.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue au siège social en date du 8 octobre 1999, que le conseil a pris acte de la démission de l'administrateur M. Henri Grethen avec effet au 7 août 1999. En son remplacement provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, le conseil a coopté Mme Blanche Moutrier, notaire, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Signature Signature
Le président Le vice-président

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48139/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

JALOR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.601.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg; soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme JALOR FINANCE S.A., ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 69.601, constituée suivant acte reçu le 30 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 524 du 9 juillet 1999, dont les statuts n'ont jamais été modifiés à ce jour;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 21 septembre 1999; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant en dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme JALOR FINANCE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) et le conseil d'administration a été autorisé, et ce depuis le 30 avril 1999 et jusqu'à la date du 8 juillet 2004 inclus, à procéder à la réalisation de l'augmentation de capital dans ces limites, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 21 septembre 1999 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 580.000,- (cinq cent quatre-vingt mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) à EUR 615.000,- (six cent quinze mille euros), par la création et l'émission de 5.800 (cinq mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

V.- Que les 5.800 (cinq mille huit cents) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire et libérées intégralement par lui en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société JALOR FINANCE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 580.000,- (cinq cent quatre-vingt mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation de pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 615.000,- (six cent quinze mille euros), représenté par 6.150 (six mille cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois cent vingt mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 1999, vol. 3CS, fol. 41, case 3. – Reçu 233.971 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

J. Elvinger.

(48146/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

JALOR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 69.601.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48147/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

KREDIETBANK INTERNATIONAL PORTFOLIO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 7.434.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 12 mars 1999

- La cooptation de Messieurs Luc Philips, administrateur-délégué de la KBC BANK N.V., B-Bruxelles, comme administrateur et président du conseil d'administration et Ignace Van Oortegem, directeur gestion F.C.P., KBC BANK N.V., B-Bruxelles, en tant qu'administrateur en remplacement de Messieurs Jan Vanhevel et Daniel Couvreur, démissionnaires, est ratifiée. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour KREDIETBANK INTERNATIONAL PORTFOLIO
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

SGG

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48155/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

INFOHOLD S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 15 septembre 1999 que, suite à sa demande, démission honorable a été accordée, avec effet au 7 août 1999, à M. Henri Grethen comme membre du conseil d'administration.

Après son remplacement par décision de l'assemblée générale extraordinaire, se prononçant à l'unanimité, le conseil d'administration se compose comme suit:

Président: M. Robert Wiget, administrateur de sociétés, demeurant à Dalheim;
Vice-président: M. Uwe Jacobsen, gérant de la SAARBRÜCKER ZEITUNG VERLAG UND DRUCKEREI G.m.b.H., demeurant à Saarbrücken-Bübingen.
Membres: Mme Brigitte Hennemann, gérante de EUROSRIPT, S.à r.l., demeurant à Rammeldange;
Mme Blanche Moutrier, notaire, demeurant à Esch-sur-Alzette;
M. Roland Dernoeden, directeur général de l'IMPRIMERIE CENTRALE S.A., demeurant à Hesperange;
M. Robert Simon, gérant de la SAARBRÜCKER ZEITUNG VERLAG UND DRUCK G.m.b.H., demeurant à Weidental.

Signature Signature
Le président Le vice-président

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48141/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

INGEBORG INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.481.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 30 août 1999

- Suite à la démission de Monsieur Guy Lammar, Monsieur Alain Renard, demeurant 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm a été coopté administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
INGEBORG INVESTMENT S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48142/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

JERY PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999, vol. 529, fol. 23, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour la S.à r.l. JERY PARTNERS
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

(48149/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

KAMALA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 60.125.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau CHF (28.068,02)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1999.

Signature.

(48150/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

KAMALA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 60.125.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 529, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	CHF 246.522,07
- Résultat reporté	CHF (28.068,02)
- Résultat disponible	CHF 218.454,05
- Affectation à la réserve légale	CHF (10.922,70)
- Report à nouveau	CHF 207.531,35

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1999.

Signature.

(48151/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

I.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 52.186.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 1999

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.

Vu les stipulations de la loi du 17 novembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et après en avoir délibéré, l'assemblée a décidé:

- d'autoriser le conseil d'administration à convertir en euros, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit conseil, le capital social actuellement exprimé en LUF, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001;

- d'autoriser le conseil d'administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit conseil, à augmenter le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001;

- d'autoriser le conseil d'administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit conseil, à adapter ou à supprimer la mention de valeur nominale des actions, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001;

- d'autoriser le conseil d'administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit conseil, à adapter l'article 5 des statuts, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 4 octobre 1999.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 529, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48143/595/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

KORTSTRUKT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.229.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 août 1999

- Suite à la démission de Monsieur Guy Lammar, Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen, a été coopté administrateur en son remplacement. Il terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme

KORTSTRUKT S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48154/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

ISOLE MARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.430.

Extrait du contrat de domiciliation

En vertu de l'article 5 de la loi modifié du 23 décembre 1909, l'attention est attirée sur le fait qu'un contrat de domiciliation a été conclu le 22 septembre 1999 entre ISOLE MARA S.A. (la société) et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'agent domiciliataire. La durée du contrat est illimitée.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 1999.

L'agent domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 1999, vol. 529, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(48144/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

JEMAGO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.282.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire reportée tenue le 26 avril 1999

- La cooptation de la société FINIM LTD, Jersey en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Claude Hermes, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Certifié sincère et conforme
JEMAGO INTERNATIONAL S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48148/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

LA FLANDRE DE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.232.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 31 août 1999

- Suite à la démission de Monsieur Guy Lammar, la société FINIM LIMITED, avec siège aux 35-37, New Street, St. Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands a été cooptée administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Certifié sincère et conforme
LA FLANDRE DE PARTICIPATION S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48156/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

LAVAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.989.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 11 février 1999

- La cooptation de la société FINIM LTD, Jersey en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Certifié sincère et conforme
LAVAR S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 1999, vol. 529, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48159/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

KARLIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 60, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG

Signature Signature

(48152/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

KARLIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.887.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée statutaire qui s'est tenue extraordinairement
le 7 juin 1999 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'assemblée prend acte de la démission de M. Yvan Juchem du poste d'administrateur de la société et tient à le remercier pour sa précieuse collaboration.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'administrateur Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg en remplacement de M. Yvan Juchem, démissionnaire.

Le mandat de M. Koen Lozie au poste d'administrateur viendra donc à échéance à l'assemblée générale statutaire de 2001.

Pour copie conforme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 60, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48153/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

LACOUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.079.

EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration tenue en date du 29 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1999, vol. 529, fol. 43, case 4, que le conseil a approuvé la délégation de la gestion journalière à HALSEY, S.à r.l., avec son siège social au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1999.

A. Schwachtgen.

(48157/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.

L'ATELIER EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1999, vol. 3CS, fol. 48, case 8, que la société L'ATELIER EUROPEEN S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

Signature.

(48158/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1999.